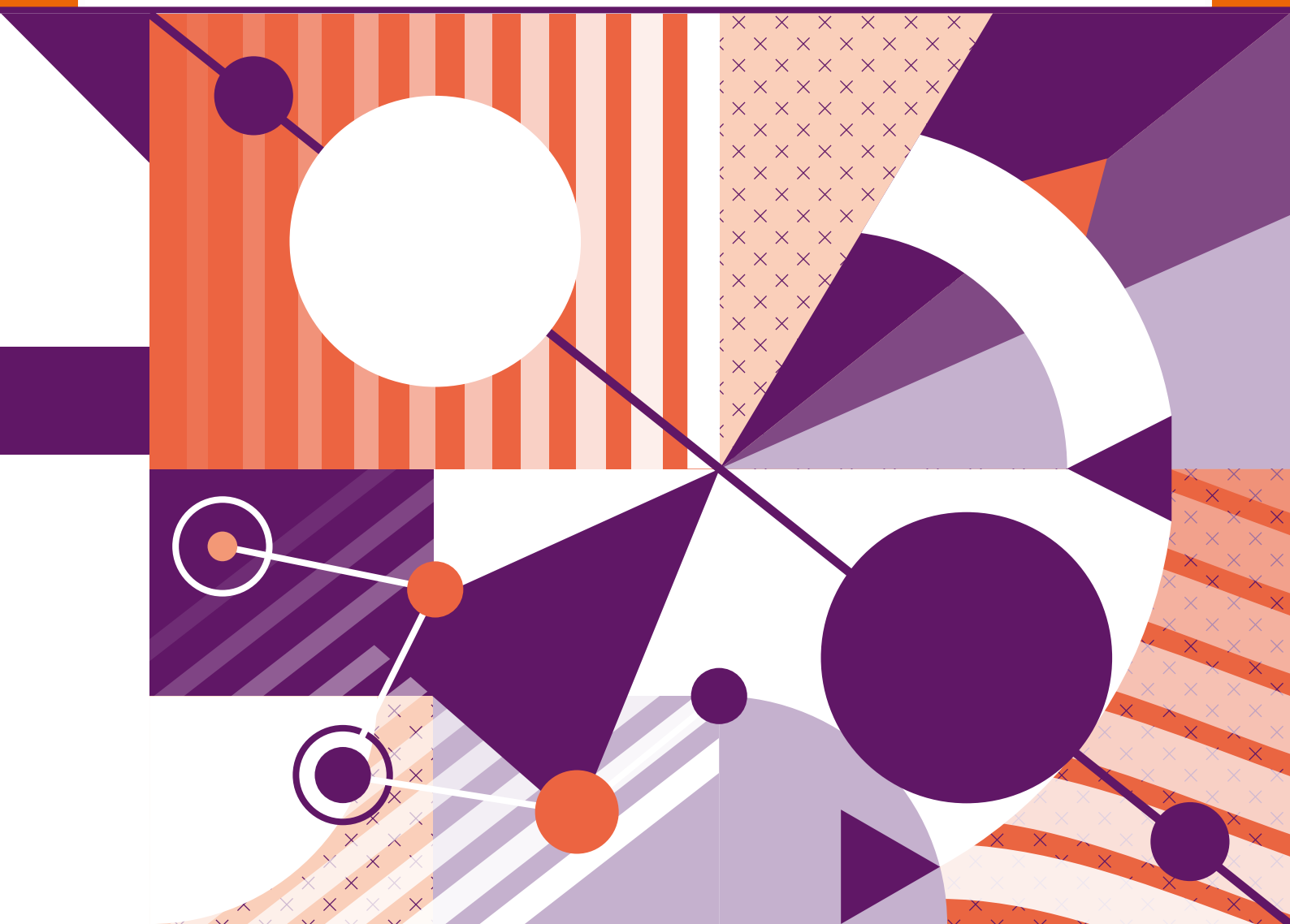


Emploi et chômage des personnes handicapées

Tableau de bord
1^{er} semestre 2025



CHIFFRES-CLÉS

à fin juin 2025

3 320 000

personnes reconnues handicapées
en 2024, soit 8,1% du total des 15-64 ans

1 352 000

personnes handicapées
en emploi en 2024, soit 4,8%
de l'ensemble des personnes en emploi

515 631

DEBOE* sont inscrits à France travail
en catégories A-B-C. (+5,9% en un an),
soit 9,4% du total

12 %

Taux de chômage des travailleurs
handicapés en 2024
(stable par rapport à 2023)

32 %

DEBOE accédant à l'emploi dans les 6 mois
suivant leur inscription
(contre 53% pour les autres demandeurs d'emploi)

4,0 %

Taux d'emploi des travailleurs handicapés
(+0,2 point en un an)**

15 540

maintiens dans l'emploi de travailleurs
handicapés au 1^{er} semestre 2025
par l'intermédiaire des Cap emploi
(+13% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

** en équivalents temps plein
dans les entreprises assujetties
à l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

**Une conjoncture économique
marquée par une croissance
faible et un recul de l'emploi.**

L'activité ralentit en 2025 :
selon l'Insee, la croissance
atteindrait +0,8% en moyenne
annuelle, après +1,1% en
2024. L'emploi dans le secteur
privé reculerait (-51 000 sur l'ensemble de l'année
2025), notamment du fait du durcissement
des politiques de l'emploi (alternance et contrats
aidés notamment).

**Avec 515 631 personnes inscrites au chômage
à fin juin 2025, le nombre de demandeurs
d'emploi en situation de handicap continue
sa reprise à la hausse depuis mi 2023**

À fin juin 2025, le nombre de DEBOE a augmenté
de près de 30 000 personnes en un an, soit une
progression de 5,9% alors que pour l'ensemble des
publics, la hausse est limitée à +3,6%.

Outre la conjoncture économique difficile,
l'augmentation du nombre de DEBOE, qui ne s'est
pas traduite en 2024 par une hausse du taux de
chômage des personnes handicapées qui est resté
stable à 12%, s'explique par :

- Une augmentation du nombre de personnes
reconnues handicapées : avec plus de 3,3 millions de
personnes ayant une reconnaissance administrative
de handicap, la population des personnes en
situation de handicap a progressé de 8% en 2024.
Cela s'est traduit par une hausse du nombre de
personnes en emploi (+12% en un an, pour atteindre
désormais 1 352 000 personnes) et une hausse du
nombre de demandeurs d'emploi,
- L'obligation d'inscription de tous les demandeurs
d'emploi à France Travail selon les dispositions de la
loi « Pour le plein emploi » entrées en vigueur depuis
le 1^{er} janvier 2025. Cette obligation concerne les
allocataires du RSA ainsi que les jeunes en recherche
d'emploi accompagnés dans une mission locale et
les personnes en situation de handicap suivies par
Cap emploi.

**Un accès à l'emploi plus difficile que pour
les autres demandeurs d'emploi**

Du fait d'un âge plus élevé, d'un niveau de formation
plus faible et de freins périphériques tels qu'un
moins bon état de santé ou une moindre mobilité

géographique, les demandeurs d'emploi en
situation de handicap accèdent moins facilement et
moins rapidement à l'emploi : seuls 32% accèdent
à l'emploi dans les 6 mois suivant leur inscription
(contre 53% pour les autres demandeurs d'emploi).

**Les difficultés sont accentuées par le recul des
entrées en formation en 2024 et l'extinction
progressive des contrats aidés**

Les entrées en formation ont fortement reculé en
2024 pour les demandeurs d'emploi en situation
de handicap (-15% contre -6% pour l'ensemble
des publics) avec en outre un accès à l'emploi post
formation inférieur à la moyenne : 39% accèdent à
l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de formation
contre 62% pour les autres demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, la baisse de la mobilisation des
contrats aidés se poursuit avec moins de 1 800
entrées en contrat aidé au 1^{er} semestre 2025 pour
les personnes en situation de handicap (contre
4 500 un an auparavant).

**Mais un taux d'emploi qui progresse tout
comme le nombre de maintiens dans l'emploi**

En 2024, 720 800 travailleurs handicapés
sont employés dans les entreprises assujetties
à l'obligation d'emploi (+3,0% en un an), soit 4,0%
des effectifs totaux (+0,2 point en un an).

Par ailleurs, le nombre de maintiens dans l'emploi
grâce aux interventions de l'Agefiph, du FIPHFP
et de Cap emploi continue quant à lui
de progresser (+13% en un an) avec plus de
15 500 personnes handicapées maintenues dans
l'emploi au 1^{er} semestre 2025 dont un pourcentage
de femmes qui ne cesse de progresser (64%).

SOMMAIRE

04

DONNÉES DE CADRAGE :

- La population handicapée et l'emploi
- L'obligation d'emploi des travailleurs
handicapés
- La santé et le handicap

08

LA DEMANDE
D'EMPLOI

11

LA FORMATION

12

L'APPRENTISSAGE

13

LES REPRISES
D'EMPLOI

14

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ
LES CONTRATS AIDÉS

15

LES ENTREPRISES
ADAPTÉES

16

L'EMPLOI
ACCOMPAGNÉ

17

LES MAINTIENS
DANS L'EMPLOI

18

LA RECONNAISSANCE DE
LOURDEUR DU HANDICAP
(RLH)

19

LA SATISFACTION DES
BÉNÉFICIAIRES DES AIDES
DE L'AGEFIPH



DONNÉES DE CADRAGE LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Les bénéficiaires

de l'obligation d'emploi (BOE)

3,3 MILLIONS DE BOE EN 2024
ont une reconnaissance
administrative du handicap
(+8% en un an)
Dont 52% de femmes

ILS REPRÉSENTENT
8,1 % de la population totale
des 15-64 ans (+0,6 point
en un an)

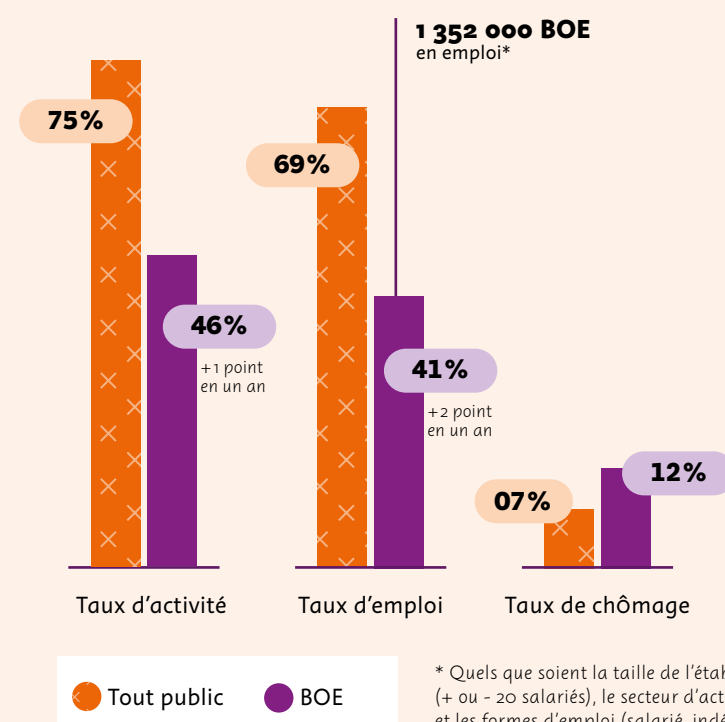
Année 2024
Enquête Emploi - Insee

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

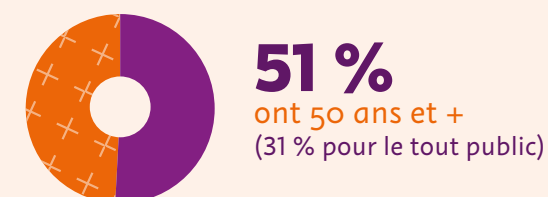
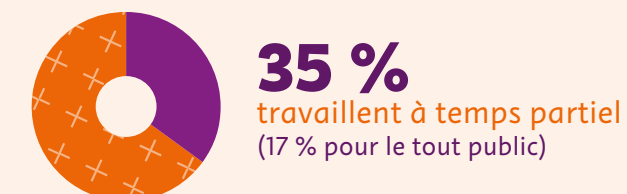
Les taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	75% ↑	46% ↑
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	69% ↑	41% ↑
Taux de chômage chômeurs / population active	07% =	12% =

Les BOE en emploi en 2024

= 4,8% de l'ensemble des personnes en emploi en nombre de personnes physiques (+0,5 point en un an)



DONNÉES DE CADRAGE: L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2024
Dares

Taux
d'emploi direct
dans les entreprises
de 20 salariés
et plus

salariés handicapés
effectif global
d'assujettissement de
l'ensemble des entreprises

Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

| **111 300**

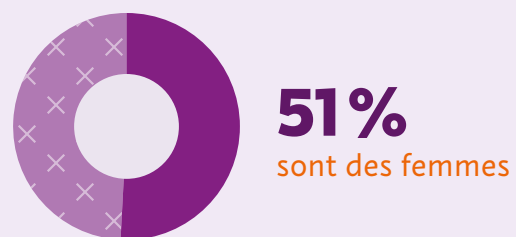
L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2025 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2024 (données provisoires). Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la quatrième depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

➤ **Le nombre de salariés**
bénéficiaires de l'OETH dans
les entreprises assujetties

720 800

représentant 490 400 salariés
« équivalents temps plein » (ETP)
(+3,0% en un an)



➤ **Le taux d'emploi**
des travailleurs handicapés
en ETP en 2024

4,0% | **5,1%**
(+0,2 point en un an) (après majoration des 50 ans
ou plus, +0,2 point en un an)

➤ **Les entreprises assujetties**
n'employant aucun travailleur
handicapé

28%
(29% en 2023)

➤ **Les entreprises assujetties**
qui répondent à leur obligation
d'emploi de 6%

35%
(33% en 2023)



DONNÉES DE CADRAGE
SANTÉ - HANDICAP

Année 2021
Enquête Vie Quotidienne
et Santé DREES

L'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

➤ **Les maladies chroniques et problèmes de santé durable**
chez les 15-64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES
déclarent avoir une maladie chronique ou
un problème de santé durable
Dont 54% de femmes

ILS REPRÉSENTENT
23% de la population totale
en âge de travailler



➤ **Les personnes considérant**
avoir un handicap
parmi les 15-64 ans

3,9 MILLIONS DE PERSONNES
considèrent avoir un handicap
Dont 51% de femmes

ILS REPRÉSENTENT
9% de la population totale
en âge de travailler



➤ **Les difficultés éprouvées**
par les 15-64 ans



900 000
PERSONNES
éprouvent beaucoup
de difficultés pour voir
ou ne voient pas du tout



450 000
PERSONNES
éprouvent beaucoup
de difficultés pour entendre
ou n'entendent pas du tout

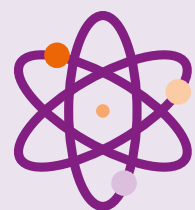
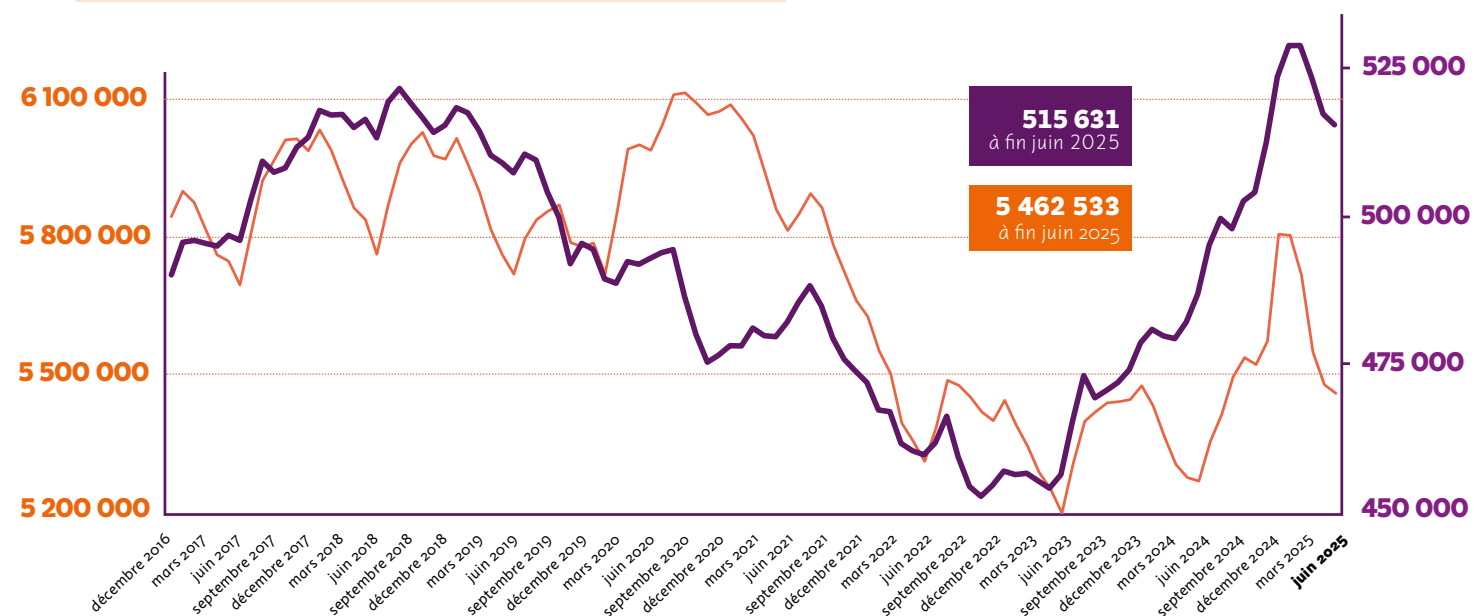


750 000
PERSONNES
éprouvent beaucoup
de difficultés psychologiques
perturbant la vie
quotidienne

● Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

9,4 % des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an +3,6% — Tout public +5,9% — BOE



Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance. Les données portent sur les catégories A-B-C, soit l'ensemble des personnes tenues d'accomplir des actes de recherche d'emploi.

● Points de vigilance

Les évolutions sont à prendre avec précaution : En effet, tous les demandeurs d'emploi doivent désormais être inscrits à France Travail, selon les dispositions de la loi « Pour le plein emploi » entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Cette obligation concerne les allocataires du RSA ainsi que les jeunes en recherche d'emploi accompagnés dans une mission locale et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi.

● Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
53 %	Femmes	51 %
52 %	50 ans et +	27 %
41 %	BAC et +	55 %
21 %	Niveau < CAP	16 %
36 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	28 %
56 %	DE depuis au moins un an	45 %
19 %	DE depuis au moins trois ans	15 %
767 jours (-48 jours en un an)	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	642 jours

● Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

23 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (19 % tout public)



Support à l'entreprise

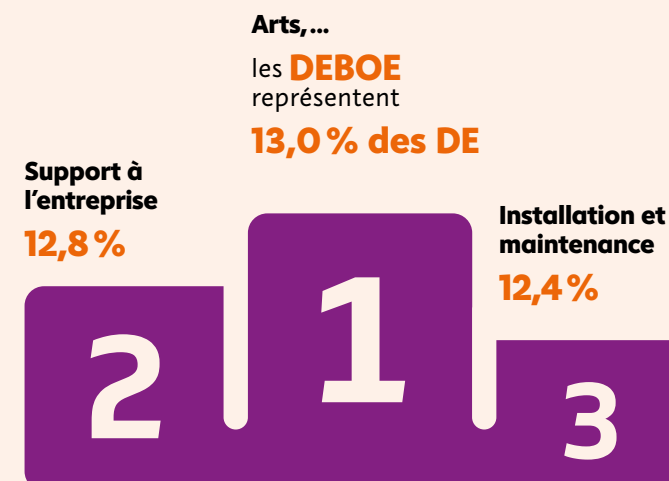
19 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)



Commerce, vente et grande distribution

12 % des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % tout public)

● Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

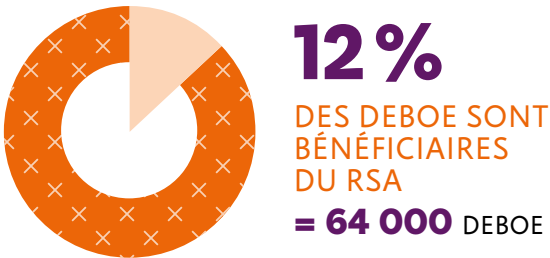
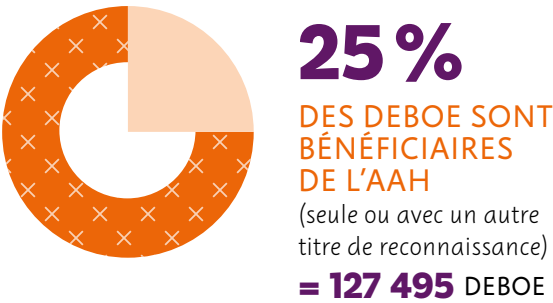


Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les « services à la personne et à la collectivité » comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le « support à l'entreprise » comprend la compta/gestion, RH, achats, ...

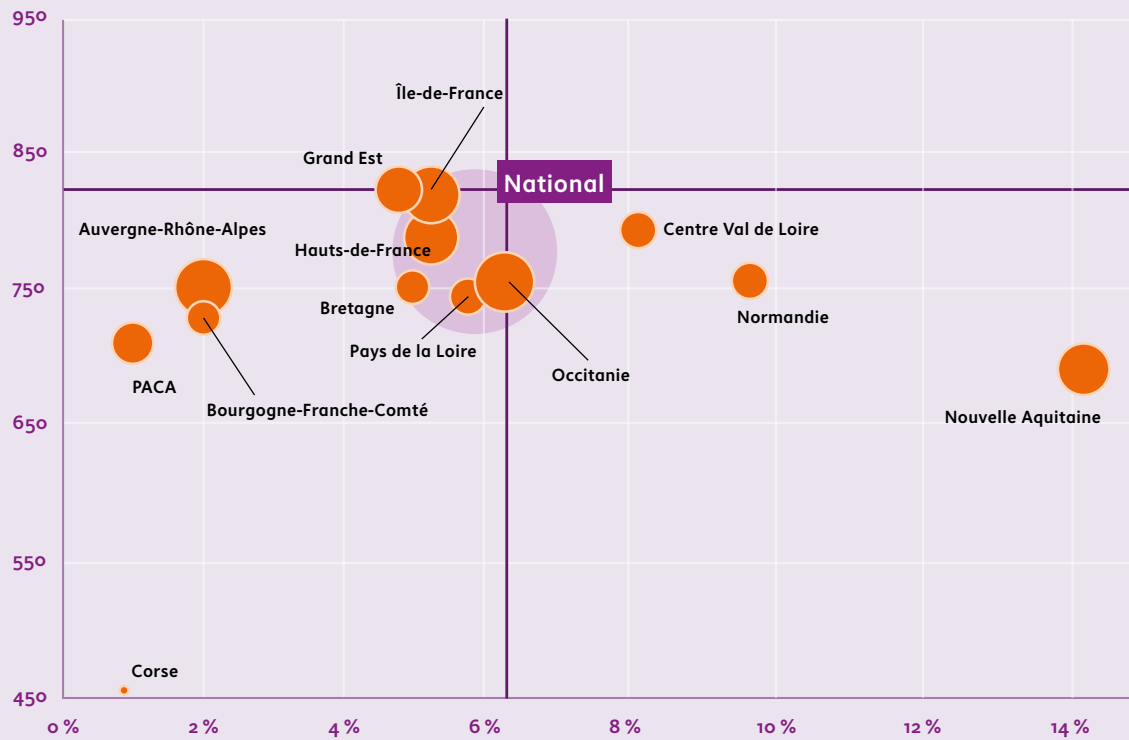
NB : Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 9,4 % de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux



Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

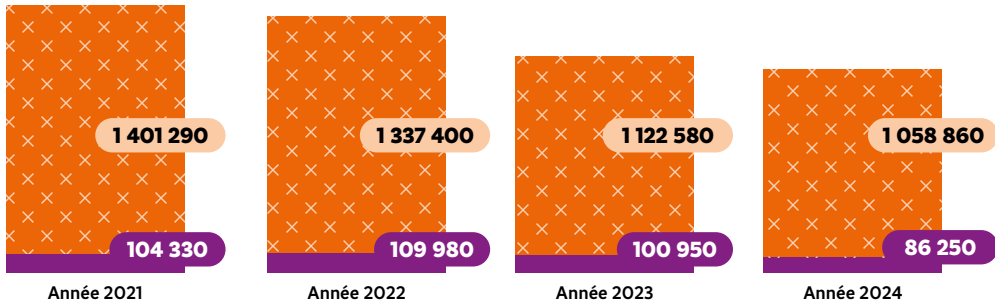
Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 767 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 515 631 ce qui représente une hausse de 5,9% en un an. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 478 jours et la région Grand-Est la plus importante avec 812 jours. La région PACA enregistre la hausse la moins importante de DEBOE entre 2024 et 2025 avec +0,9% pour atteindre 41 633 DEBOE, et la région Nouvelle-Aquitaine la hausse la plus importante pour atteindre 51 661 DEBOE.

2

LA FORMATION

À fin décembre 2024
France Travail

Évolution des entrées en formation des demandeurs d'emploi



Évolution 2024/2023
-6% Tout public
-15% BOE

8,1%
DES ENTRANTS EN FORMATION SONT DES BOE (CONTRE 9,0% EN 2023)

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2024

	BOE	Tout public
Femmes	52 %	49 %
50 ans et +	38 %	16 %
Bac et +	46 %	59 %
DE depuis au moins un an	26 %	12 %

Principaux secteurs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Formation générale	31 %	18 %
Gestion, comptabilité	21 %	30 %
Services aux personnes	11 %	14 %

Principaux objectifs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Certification	39 %	46 %
Mobilisation, remise à niveau	27 %	15 %
Perfectionnement	10 %	12 %



Retour à l'emploi dans les 6 mois

39 % des DEBOE accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de formation contre 62 % pour les autres demandeurs d'emploi

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

Ces données sont constituées à partir des types d'informations suivantes :

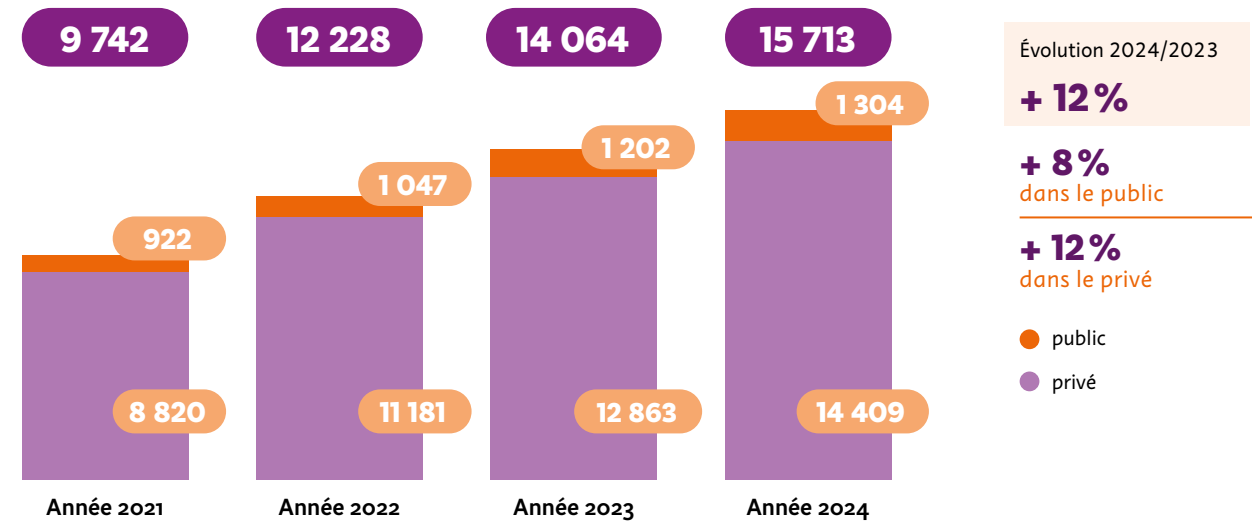
Les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.

Les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation. (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

● Évolution des entrées en contrat d'apprentissage

Données travailleurs handicapés, source Dares



1,8 %

% des contrats pour des travailleurs handicapés en 2024
(1,7% en 2023)

● Caractéristiques des contrats d'apprentissage en 2024

	Travailleurs handicapés	Tout public
Femmes	43 %	45 %
Âge moyen (au début du contrat)	25,5 ans	20,5 ans
Bac et + (niveau de formation préparé)	59 %	77 %
Tertiaire	74 %	74 %
Moins de 10 salariés	42 %	43 %
Taux de rupture nette*	21,0 %	16,4 %

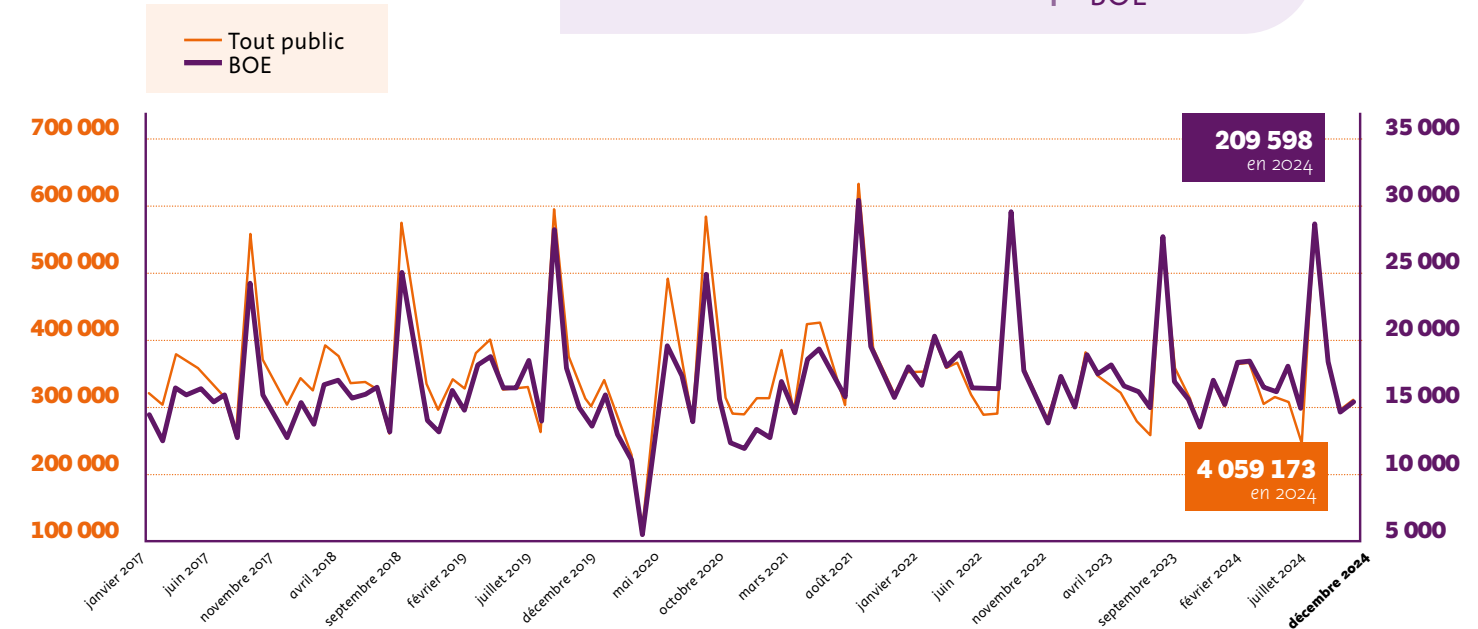
* Ruptures survenues sur l'ensemble de la durée prévue des contrats, sans retour en apprentissage au cours des six premiers mois suivant la rupture (données 2020)

En 2024, **69 %**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT
À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE
À L'ALTERNANCE
de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

● Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2024, **4 059 173** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **209 598** BOE, soit 5,2% du total

5,2 %
BOE

● Évolution sur un an

-1 %

Tout public

+2 %

BOE

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs et des données de France travail (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.

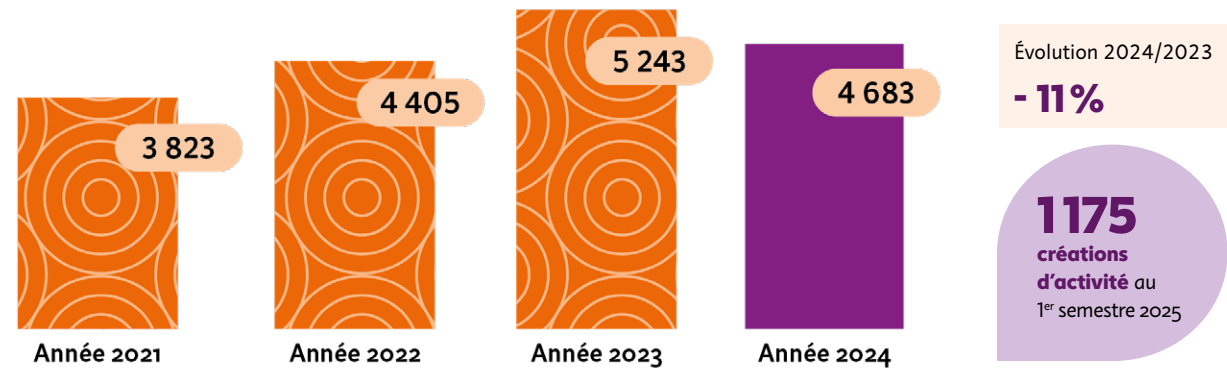
● Taux d'accès à l'emploi

**32 %**

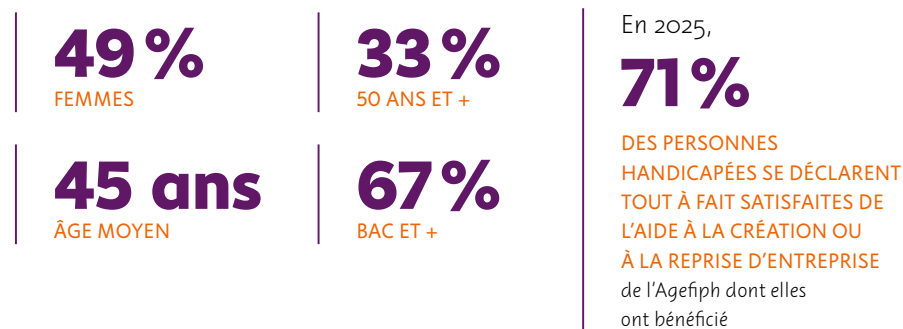
DES DEBOE ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT LEUR INSCRIPTION

(contre 53% pour les autres demandeurs d'emploi)

● Évolution du nombre de créations d'activité aidées financièrement par l'Agefiph



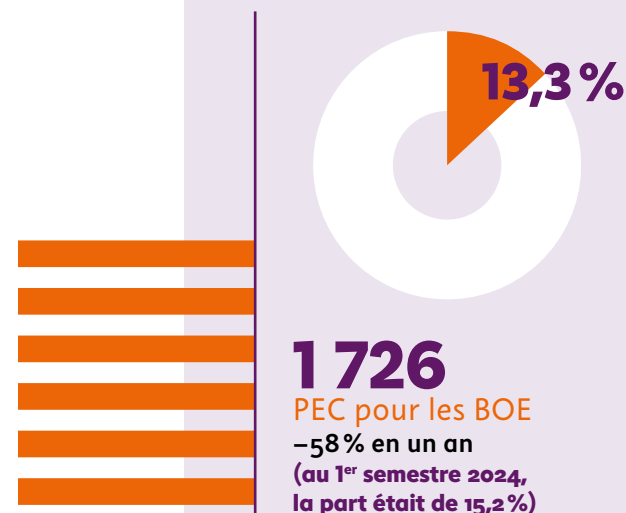
● Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph en 2025



La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (**créer ou reprendre une activité**). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

● Part des BOE dans les PEC (1^{er} semestre 2025 - Dares)



Les contrats aidés

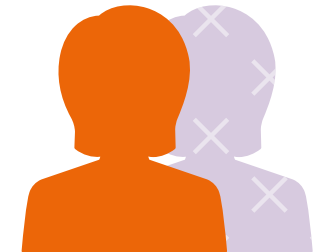
Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. À compter de janvier 2018, le recours aux CUI-CIE (contrats aidés pour le secteur marchand) est limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

On enregistre 69 CUI-CIE pour les BOE au 1^{er} semestre 2025, soit 5,9 % du total. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

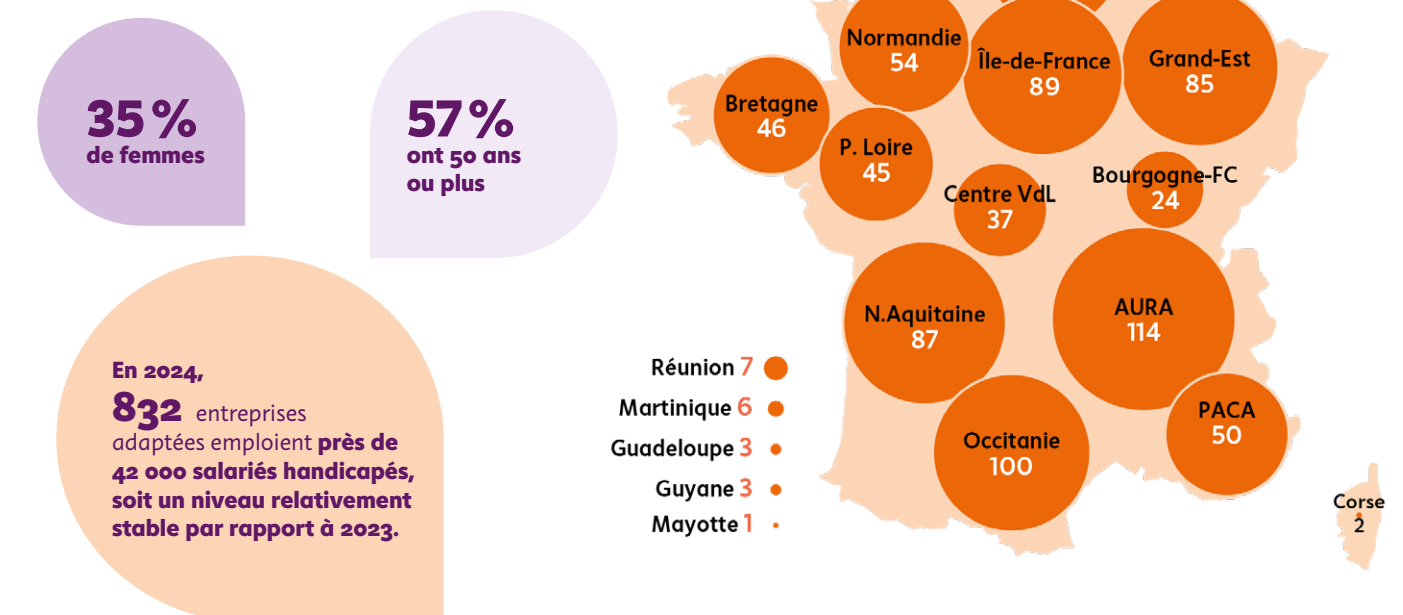
Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Une entreprise adaptée est une **entreprise du milieu ordinaire**, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer **au moins 55 % de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'**exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités** afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.



● Nombre d'entreprises adaptées en cours d'activité (situation à fin décembre 2024)



Les CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'État, le développement des CDD tremplin et EATT dont la mise en oeuvre est pérennisée dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Un CDD spécifique dit « tremplin » visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

À fin décembre 2024, 339 entreprises adaptées mettent en oeuvre le CDD tremplin dans les territoires.

Le CDD tremplin s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel. Les « entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) » ont été expérimentées à partir de juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2024, 30 EATT sont en cours d'activité.

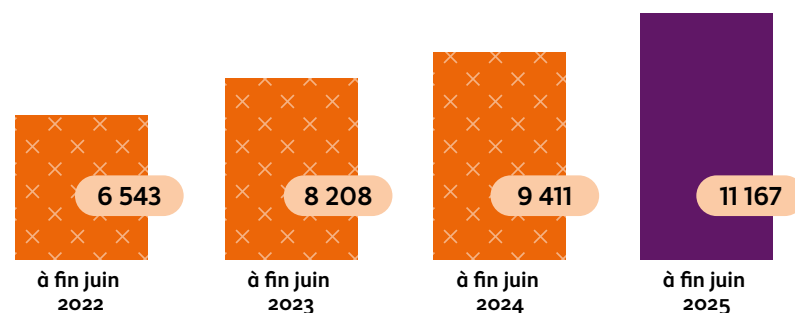
L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle en ayant une approche globale et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Évolution 2025-2024
+19%

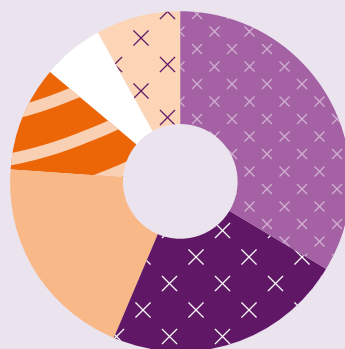
Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin juin 2025)



41%
de femmes



51%
en emploi
dont 49%
en CDI



- 34% Troubles du psychisme
- 23% Troubles cognitifs
- 20% Troubles du spectre de l'autisme
- 10% Troubles du développement intellectuel
- 6% Handicap moteur
- 8% Autres

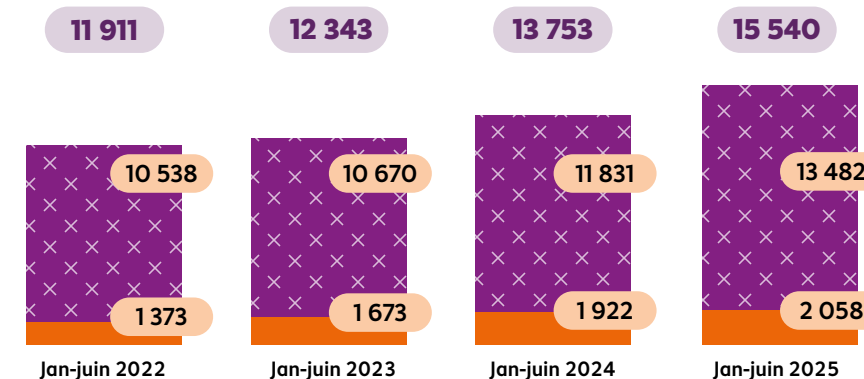
- 34% Moins de 26 ans
- 32% De 26 à 35 ans
- 17% De 36 à 45 ans
- 14% De 46 à 55 ans
- 4% Plus de 55 ans

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, labellisés sous le nom de Cap emploi. Cette mission est financée par l'Agefiph et le FIPHP.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2025.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi



Évolution 2025-2024

+7% dans le public

+14% dans le privé

Total +13%

Caractéristiques des maintiens dans l'emploi en 2025



Femmes
64%



50 ans et +
47%



Bac et +
69%



Cadres
11%



Ancien-
neté dans
l'entreprise
supérieure
à 10 ans
46%



20 sal. et +
71%



Maladies
invalidantes
19%



Handicap
auditif
10%



Handicap
moteur
58%

En 2025, **73%**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE L'AGEFIPH DONT ELLES ONT BÉNÉFICIÉ.

(adaptation des situations de travail, recherche de solutions)



En 2023, 138 176 inaptitudes ont été prononcées par les médecins du travail dans les services de prévention et de santé au travail (SPST), soit +3 801 avis par rapport à 2022.

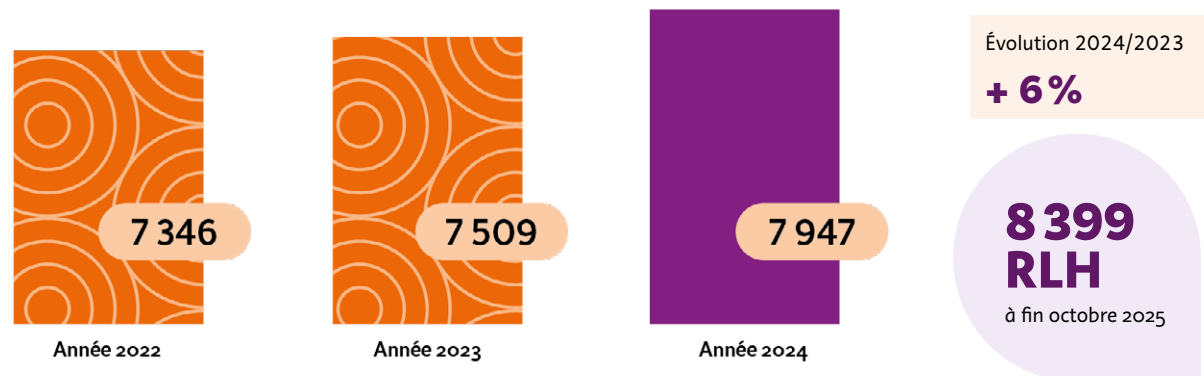
75% des avis d'inaptitude font suite à une visite de reprise.

Source : Direction Générale du Travail, données 2023

10 LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)

À fin octobre 2025
Agefiph

Évolution du nombre de RLH (droits en cours à fin décembre)



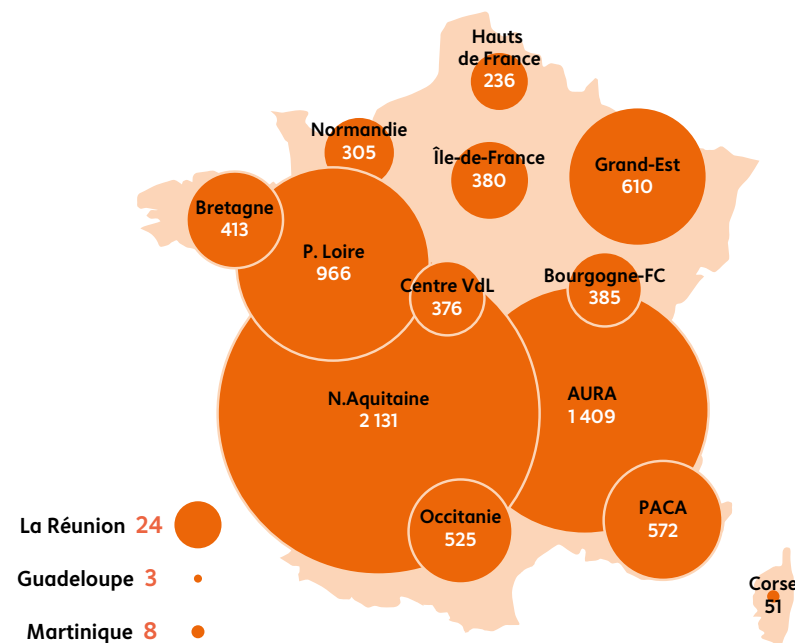
La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

Caracteristiques des bénéficiaires de la RLH (données France entière, droits en cours à fin octobre 2025)

Femmes	31%
50 ans et +	65%
Bac et +	45%
Handicap moteur	34%
Handicap mental	17%
Travailleurs non salariés (TNS)	32%
20 salariés et +	36%

RLH - droits en cours à fin octobre 2025



11 LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH

1^{er} semestre 2025
Agefiph

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

Au 1^{er} semestre 2025, plus de 9 400 répondants se sont exprimés.

Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

Satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph au 1^{er} semestre 2025 (données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	6 785	2 651
Taux de réponse	55 %	25 %
Satisfaction globale	97 %	98 %
— dont % tout à fait satisfait	80 %	73 %
Réponse de l'aide / besoin	94 %	98 %
— dont % tout à fait utile	71 %	72 %
Facilité d'accès à l'information	77 %	84 %
— dont % très facile	24 %	20 %
Délai d'obtention de l'aide	92 %	93 %
— dont % tout à fait satisfait	63 %	56 %





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur www.agefiph.fr/centre-de-ressources

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel
Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res